

## XXI

### L'ORGANISATION JUDICIAIRE EN ÉGYPTÉ

— SUITE —

Paris, le 19 février 1870.

Nous avons fait connaître le résultat à peu près négatif des travaux de la commission française relativement aux réformes de la juridiction du 3 décembre 1867.

Mais Nubar-Pacha n'est pas un homme d'État ordinaire; ce rapport ne devait pas le décourager. Aussi, depuis cette époque jusqu'en octobre 1869, il n'a cessé de publier des mémoires, d'adresser des notes aux cabinets européens et particulièrement au ministre des affaires étrangères du cabinet français. Sa persévérance a été couronnée de succès, et elle a abouti cette fois à faire nommer, non pas une commission uniquement française, mais bien une commission internationale, à l'effet d'examiner les propositions du gouvernement égyptien tendant à réformer l'administration de la justice en Égypte.

Cette commission était ainsi composée :

S. Exc. Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères du khédive, président;